

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 février 2025

PROCES-VERBAL

Convocation du 28 janvier 2025

Présents : Mesdames BEILLARD Sylvie, MAUBOUCHER Louise-Anne, MASSIAS Isabelle, RAVENEAU Annie, LAURENT Claudette, LACRAMPE Josette, DUPUY Maryvonne.

Messieurs ABILLARD Arnaud, LHUILLIER Thierry, CHAPEAU Jean-Philippe, GROLLEAU Tony, GUIOCHEREAU Yannick, RONCERET Philippe.

Excusée avec pouvoir : Madame BONIN Marjorie donne pouvoir à Madame RAVENEAU Annie

Secrétaire de séance : Madame RAVENEAU Annie

Ajout nouveau point à l'ordre du jour

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : Demande de rupture anticipée bail commercial « L'amie Louche ».

Madame le maire donne lecture du courrier reçu par mail le 03 février 2025 pour une demande de rupture anticipée du bail commercial qui lie la société l'Amie Louche à la commune. Madame le maire précise qu'elle a rencontré le 16 janvier dernier les locataires. Ces derniers ont exprimé le souhait de mettre un terme par anticipation au bail commercial (qui doit se terminer le 04 novembre 2026). Afin de soumettre leur demande au Conseil municipal Madame le maire leur a suggéré de rédiger une lettre de demande avec une proposition de compensation pour les loyers restant à courir jusqu'à la fin du bail (soit environ 11 500€).

Le courrier reçu n'apporte aucune proposition de compensation, il ne fait état que d'un constat de désordres.

Après un vote à bulletin secret, les membres du Conseil municipal se sont prononcés à l'unanimité pour un refus de mettre fin au bail commercial par anticipation sans contrepartie financière.

Adoption du procès-verbal du 03 décembre 2024

Sans remarque, après en avoir délibéré, le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

PNR : Approbation de la charte 2024-2039

Madame le maire présente au conseil municipal, les documents relatifs à la charte 2024-2039. Après en avoir délibéré 13 voix CONTRE et 1 abstention, le conseil municipal refuse d'adhérer à la charte 2024-2039 qui prévoit notamment une extension du périmètre du PNR Loire Anjou Touraine.

SIEML : Versement d'un fonds de concours

Remplacement d'un deuxième projecteur au stade de foot pour un montant de 1 723.01€, taux du fonds de concours demandé 75% soit 1 292.26 € à la charge de la collectivité. Le conseil municipal accepte.

SIEML : Station de recharge pour véhicules électriques

Dans le cadre du schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE), le SIEML a lancé un appel à manifestation d'intérêt en octobre 2023 pour laquelle notre collectivité a répondu. Pour rappel, les sites dans les centres-bourgs dépourvus de cours et de garages privés seront particulièrement privilégiés dans le programme de déploiement de l'année 2025 envisagé. En ce qui concerne notre commune, le site situé Rue de l'Amandier a été retenu par le SIEML.

Madame le maire est favorable au projet, mais précise que dans cette rue le stationnement est déjà compliqué et que l'implantation de cette borne aurait pour conséquence la suppression 1 ou 2 places de parking. L'idéal serait de recréer 1 ou 2 places de parking dans ce secteur pour valider l'implantation de cette borne. Madame le maire souhaite que la commission voirie étudie la faisabilité du projet.

Résidence autonomie : Convention de gestion, avenant n°8

Madame le Maire présente aux membres du conseil l'avenant n°8 à la convention de gestion reçu de Meldomys. Cet avenant vise à limiter l'évolution de l'indice ICC pris en compte pour la révision annuelle des frais généraux et de la provision travaux suivant les modalités arrêtées, d'un commun accord, dans l'avenant. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte et autorise Madame le Maire à signer l'avenant pour lequel les membres du CCAS Foyer Logement ont délibéré en amont favorablement.

Etude des demandes de subventions

Les dossiers de demande de subventions aux associations communales ont été étudiés. Les subventions ont été reconduites.

Présentation de devis supplémentaires pour les investissements 2025 :

Madame le maire présente 3 devis :

- Société Urgence secours équipement pour l'installation d'un défibrillateur au stade de football d'un montant de 2 235.60 € TTC
- Société GESIME pour la rédaction d'un règlement pour le cimetière communal d'un montant de 1 152 € TTC
- Société VIST and COM pour le renouvellement de la téléphonie des bâtiments communaux d'un montant de 3 071.04€ TTC

Le conseil municipal accepte les devis proposés.

Demande de subvention auprès du Département de Maine-et-Loire et du SIEMML pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle.

Madame le maire informe le conseil municipal, qu'en complément de la demande de subvention DETR- DSIL déposée en décembre 2024, un dossier de demande de subvention peut être déposé auprès du SIEMML et du Département de Maine-et-Loire.

Le conseil municipal accepte le dépôt des dossiers auprès des organismes précités.

Amortissement subvention COMMERCE PLUS

A la demande du SGC de Saumur, les subventions COMMERCE PLUS doivent être amorties. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal souhaite amortir de la manière suivante :

- 0 à 1 500 € → 1 an – 1 500 € à 3 500 € → 2 ans – 3 500 € à 7 500 € → 3 ans.

Compte-rendu de la réunion riverains du 22 janvier 2025 pour les travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue de la mairie

Monsieur CHAPEAU, adjoint à la voirie fait un point sur la réunion riverains qui a eu lieu le mercredi 22 janvier 2025 à la mairie, pour les travaux d'aménagement et de sécurisation rue de la mairie en présence du cabinet BRICHET-FERJOUX. Une première proposition d'aménagement a été proposée et discutée avec les riverains. Une rencontre avec le géomètre, l'ATD et la municipalité est prévue le jeudi 27 février 2025 en mairie.

Compte-rendu de la réunion du 04 février 2025 avec les experts suite sinistre Prieuré

Madame MAUBOUCHER, adjointe aux bâtiments fait un point sur la réunion avec les experts qui a eu lieu le mardi 04 février. Les travaux de déblaiement sont prévus mi-février pour une durée de 15 jours. A la demande des experts, le stockage des pierres doit avoir lieu sur site pour limiter le coût du transport. Des études géotechniques complémentaires ont été demandées. Prochaine réunion le lundi 10 mars 9H30 sur site.

Point travaux enfouissement des réseaux rue des écoles

Monsieur CHAPEAU, adjoint à la voirie fait un point sur les travaux d'enfouissement rue des écoles. Les terrassements ont été réalisés et les emplacements des candélabres validés.

Délibérations et questions diverses

Madame le maire informe que Monsieur SZCZEPANSKI, domicilié 29 rue de l'Amandier, propose à la commune l'achat de la pointe de son terrain à l'euro symbolique pour gagner en visibilité à l'angle de cette rue. Suite à un sinistre, il envisage de reconstruire son bâtiment en réduisant sa surface. Les membres du conseil municipal ne sont pas opposés à la proposition, mais souhaitent attendre que le propriétaire obtienne son autorisation d'urbanisme avant de prendre une décision.

Levée de séance : 00 :10

Nom – Prénom	Fonction	Signature
BEILLARD Sylvie	Maire	
RAVENEAU Annie	1 ^{ère} Adjoint	
CHAPEAU Jean-Philippe	2 ^{ème} Adjoint	
MAUBOUCHER Louise-Anne	3 ^{ème} adjoint	
MASSIAS Isabelle	Conseillère Déléguée	
LHUILIER Thierry	Conseiller Délégué	
LAURENT Claudette	Conseillère Municipale	
GROLLEAU Tony	Conseiller Municipal	
RONCERET Philippe	Conseiller Municipal	
DUPUY Maryvonne	Conseillère Municipale	
BONIN Marjorie	Conseillère Municipale	EXCUSÉE
LACRAMPE Josette	Conseillère Municipale	
GUIOCHEREAU Yannick	Conseiller Municipal	
ABILLARD Arnaud	Conseiller Municipal	